BAREME D'HONORAIRES*

Les honoraires sont à la charge vendeur

Applicable au 25/05/2022

Prix affiché TTC	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF « BOOSTER »
Jusqu'à 59 999 €	Forfait 5 000 €	Forfait 4000€
De 60 000 € à 69 999 €	11 %	10%
De 70 000 € à 89 999 €	10 %	9%
De 90 000 € à 109 999 €	9 %	8%
De 110 000 € à 129 000 €	8.5 %	7.5%
De 130 000 € à 219 999 €	8 %	7%
De 220 000 € à 299 999 €	7,5 %	6.5%
De 300 000 € à 479 999 €	7 %	6%
A partir de 480 000 €	6%	5%

***Vente immobilière** : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail et VEFA. En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.
Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Booster Immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

SARL PROX ALLIANCE / enseigne commerciale **Booster Immobilier**
101 av. Camille Pujol – 31500 Toulouse – Tel 05 61 83 93 35
RCS Toulouse 512 499 666 – APE 6831Z
Carte professionnelle CPI 3101 2015 000 001 916 délivrée par la CCI de Toulouse
Caisse de garantie Q.B.E n°65548-3 / 18056 d'un montant de 110 000 €